



INSTRUCTIONS DE COURSE
Régate Equinoxe
7-8/09/2019 - Dunkerque – Mer du Nord
Yacht Club de la Mer du Nord - Grade 5C

Attention, le port de la brassière de sécurité est obligatoire

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux Français et belges
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, avant 07.13 Hr - lever du soleil et après 20.20 Hr - coucher du soleil,
- 1.5 les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent [catégorie 4].
- 1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au race office.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé près du race office.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 90 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Confirmation des inscriptions et inscription à la Hcup :
Vendredi 06/09/2019 au YCMN 18.00 à 19.00 Hr
Samedi 07/09/2019 au YCMN 07.00 à 07.55 Hr

Briefing :

Samedi 07/09/2019 au YCMN à 8Hr
Dimanche 08/09/2019 au KYCN à 11 Hr

- 5.2 Jours de course :

Samedi 07/09/2019 – Heure du premier signal d'avertissement : **08H40.**
Dimanche 08/09/2019 – Heure du premier signal d'avertissement : **12H25.**

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

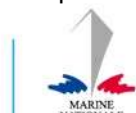
Le pavillon de classe est le pavillon du YCMN

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course sera défini lors du briefing.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits lors du briefing

8.2 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32).

9. MARQUES

9.1 Les marques sont données lors du briefing :

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord].

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **5** minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

11.4 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13. L'ARRIVEE

13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

13.2 **Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.** Ce point sera donné lors du briefing.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour cette régate, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES (non application)

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au 1^o étage au-dessus de la capitainerie].

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Un bateau qui à l'intention de réclamer doit en avertir le comité de course.

- 16.3 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.4 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au 1^o étage au-dessus de la capitainerie. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.5 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio
- 16.7 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 17.3 Le classement sera fait sur 3 courses :
- Dunkerque – Nieuwpoort
 - Nieuwpoort – Nieuwpoort (HCUP 7 – organisation KYCN)
 - Nieuwpoort - Dunkerque

18. REGLES DE SECURITE

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le 77
Attention : dans le port DUNKERQUE, vous avez l'obligation d'écouter le VHF 73 et de respecter les signaux. (VTS Dunkerque)
- 18.4 *Le port de la brassière est obligation (DP)*

18.5 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles, 75 minutes avant son signal d'avertissement. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés :

- Bateau comité de course – pavillon FFV arbitre

24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU *[DP]*

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION *[DP]*

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

28. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

29. INFORMATION COMPLEMENTAIRE**ARBITRES DESIGNES**

Comité de course : FOSTIER Marc,

Comité technique :

Comité de réclamation : GODEAU Philippe

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<u>Sam.</u> 07	01h59	1,32m	
	07h37	5,07m	47
	14h30	1,60m	
	20h14	5,06m	42
<u>Dim.</u> 08	03h09	1,63m	
	08h57	4,79m	38
	15h51	1,73m	
	21h39	4,91m	38